

d'armes nucléaires.

Nous sommes saisis de plusieurs propositions visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En principe, le Canada est tout à fait favorable au désir que manifestent leurs auteurs d'examiner la possibilité de créer de telles zones. Mais, en dernière analyse, notre position à l'égard de chaque zone exempte d'armes nucléaires envisagée sera fondée sur les mérites de chaque cas. Elle dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle chaque proposition:

- émane et a l'appui de la plupart des pays de la région en cause, et notamment des principales puissances militaires;
- porte sur une région géographique bien délimitée;
- interdit la mise au point ou l'acquisition de dispositifs explosifs nucléaires par les pays de la zone;
- ne donne pas d'avantages militaires à un pays ou à un groupe de pays; et,
- renferme suffisamment de garanties et de moyens de s'assurer que tous les pays respectent les engagements pris.

Cette Assemblée n'a cessé de demander à la CCD de négocier une convention interdisant la mise au point, la production et le stockage de toutes les armes chimiques. Malgré les efforts déployés par plusieurs pays, qui ont présenté des documents de travail sur cette question à la CCD, les discussions n'ont guère progressé. Nous espérons que l'engagement pris par l'URSS et les États-Unis en 1974, de lancer une initiative conjointe à cet égard aurait donné des résultats tangibles à l'heure actuelle. Nous incitons l'Assemblée à réitérer sa demande de négociations au sein de la CCD et d'insister à nouveau sur l'importance que les États membres accordent à la conclusion d'une convention interdisant le recours aux armes chimiques.

Les discussions préliminaires avec les experts sur la possibilité d'interdire toute action visant à modifier l'environnement à des fins militaires ou à d'autres fins hostiles constituent l'un des aspects utiles du travail de la CCD au cours de 1975. Le Canada félicite les États-Unis et l'URSS des efforts déployés à cet effet et estime que la CCD doit poursuivre ses discussions en vue de négocier une convention.

On nous demande cette année d'examiner une nouvelle question: la possibilité de négocier un accord interdisant la mise au point et